



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financements dans le transport ferroviaire et les lignes intermédiaires

Question orale n° 626

Texte de la question

Mme Alix Fruchon interroge M. le ministre des transports sur le recul du ferroviaire dans des départements comme l'Indre dans un contexte d'urgence climatique et d'aménagement équilibré du territoire. Si les gares dites intermédiaires, à l'image de celles d'Argenton-sur-Creuse et d'Issoudun tiennent, c'est grâce à des mobilisations citoyennes, qui se sont structurées en association dès 2018, comme le Comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse, auquel les maires et les élus adhèrent massivement. Cette gare, qui était en perdition, est devenue une gare structurante, indispensable à ce bassin de vie. Dans l'Indre, comme dans de nombreux départements du Massif central, les habitants constatent la dégradation des infrastructures, la raréfaction des dessertes et l'incertitude permanente autour des lignes dites « transversales ». La ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) illustre parfaitement cette fragilité : avec un fort sentiment de déclassement des usagers de ces lignes, conduisant de trop nombreux citoyens à recourir à la voiture, faute de confiance, sur des trajets qu'ils effectuaient autrefois en train. C'est précisément ce que dénoncent les collectifs des usagers, les maires et les élus des lignes concernées. Le Gouvernement partage ce constat : les infrastructures de transport vieillissent et il est indispensable de doter le pays d'un système ferroviaire d'avenir. Le 11 février 2026, un projet de loi-cadre était présenté avec pour boussole d'adapter les réseaux et infrastructures au réchauffement climatique en orientant à partir de 2032 les recettes des concessions autoroutières vers tous les modes de transport dont le ferroviaire. C'est une très bonne nouvelle et cela vient renforcer les investissements encore en cours sur la ligne POLT pour la régénération des voies et la mise en circulation de nouveaux matériels roulants. Mais dans le même temps, le Gouvernement évoque une priorité sur les services express régionaux métropolitains (SERM) destinés à organiser les transports multimodaux autour des grandes agglomérations. Cette priorité gouvernementale fait naître une vive inquiétude dans les territoires ruraux sur les projets et les moyens qui leurs seront alloués pour le ferroviaire. Mme la députée demande un plan pluriannuel clair de reconstruction et de développement du réseau notamment sur les lignes de proximité comme Châteauroux-Tours, ainsi que le classement des lignes transversales comme le POLT comme lignes structurantes. Elle demande de l'innovation dans le transport ferroviaire pour répondre au changement climatique et d'engager une réflexion sur les pratiques tarifaires afin que demain, prendre le train soit moins cher que d'utiliser sa voiture. Au-delà d'une simple question de mobilité, il s'agit d'égalité territoriale, d'attractivité économique et de transition écologique. Aussi, elle lui demande si l'État envisage de garantir un financement à la hauteur des besoins et de réaffirmer le rôle stratégique de ces lignes.

Données clés

Auteur : [Mme Alix Fruchon](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 626

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)